

# Secrétariat général

Séance plénière du 16 novembre 2023

# Vœux déposés par les groupes





#### Conseil régional

Pôle Écologiste

# **CONSEIL RÉGIONAL DU 16 NOVEMBRE 2023**

# **VOEU DU PÔLE ÉCOLOGISTE**

Alors que l'Union européenne devra dans quelques jours se prononcer sur la prolongation pour dix ans de l'autorisation du glyphosate, et alors que la France s'est abstenue en octobre de se positionner sur cette question, la Région Ile-de-France se doit d'envoyer un message clair en ayant le courage que n'a pas eu le Président de la République de défendre l'interdiction du glyphosate et des pesticides de synthèse.

Les conséquences désastreuses des pesticides sont nombreuses et connues. La population dans son ensemble est exposée aux pesticides au travers des contaminations de l'alimentation, de l'environnement, des eaux de surface et souterraines, de l'air extérieur et intérieur, des sols, ...¹ Aucun organisme n'est épargné.

#### Pollution des eaux par les pesticides :

Les substances actives des pesticides infiltrent les eaux dont elles menacent le caractère consommable. 12 millions² de personnes, soit 20% des Français, ont ainsi reçu au robinet une eau non conforme aux critères de qualité du fait de dépassements de seuils pour les pesticides et leurs métabolites en 2021. D'après Michel Laforcade, ancien directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, les autorités sanitaires ont failli sur cette question qui pourrait devenir le prochain scandale de santé publique³. Le président d'Eau de Paris, Dan Lert, alerte sur le fait que l'on retrouve également des traces de résidus de pesticides et des microplastiques dans l'eau en bouteille qui n'est donc pas une alternative⁴. Eau de Paris appelle par ailleurs à bannir l'usage de pesticides sur les zones de captage pour protéger durablement la ressource en eau et améliorer sa qualité⁵.

#### Pollution des sols par les pesticides :

Les pesticides et leurs métabolites infiltrent également les sols qu'ils polluent durablement. Des chercheurs de l'INRAE ont démontré une persistance des molécules de pesticides dans l'environnement, bien au-delà de leur temps de dégradation théorique et à des concentrations supérieures à celles envisagées<sup>6</sup>. La quasi-totalité des sols agricoles testés sont contaminés par des résidus de pesticides, les parcelles de grandes cultures étant les plus contaminées. Le glyphosate et son métabolite principal sont présents dans 70 % à 83 % des sols prélevés<sup>7</sup>. La majorité des substances actives retrouvées sont utilisées en agriculture conventionnelle.

#### Pollution de l'air par les pesticides :

Les pesticides se retrouvent également dans l'air ambiant, en zone rurale comme en zone urbaine et périurbaine. Selon la manière dont ils sont appliqués, et notamment lorsqu'ils sont pulvérisés, mais également lorsque les sols se réchauffent et qu'il y a évaporation, les pesticides peuvent être

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> "Pesticides, pollutions diffuses", ecologie.gouv.fr, 11 avril 2022

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> "Pesticides : de l'eau potable non conforme pour 20 % des Français", Le Monde, Stéphane Foucart, 22 septembre 2022

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> "Les alertes à la pollution de l'eau potable se multiplient en France", Le Monde, Stéphane Mandard, 9 novembre 2023

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> "Pollution de l'eau : stop aux pesticides sur les aires de captage !", change.org, Dan Lert, 25 avril 2023

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> "Persistance des résidus de pesticides dans les sols : intérêt d'une surveillance nationale", inrae.fr, 24 mai 2023

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> "<u>La quasi-totalité des sols sont contaminés par des résidus de pesticides, selon une étude française</u>", <u>Ouest France</u>, Louis Delatronchette, 31 mai 2023

transportés par le vent, parfois jusqu'à 1 000 kilomètres du lieu d'épandage. Il n'existe aucune réglementation sur la contamination des airs par les pesticides alors que ce sont 25 à 75 % des pesticides appliqués qui se retrouveraient dans l'atmosphère<sup>8</sup>. En 2020, 30 substances actives d'insecticides, fongicides et herbicides ont été détectées dans l'air ambiant en milieu urbain à Paris 18ème (où un plus grand nombre de substances est détecté) et en milieu péri-urbain à Rambouillet (où les concentrations en pesticides dans l'air ambiant sont plus élevées)<sup>9</sup>.

#### Destruction de la biodiversité par les pesticides :

Les pesticides détruisent la biodiversité. En effet, dans la mesure où les insecticides, herbicides et fongicides ne sont pas sélectifs, des espèces qui ne sont pas celles visées comme étant nuisibles pour les récoltes, et qui peuvent au contraire être utiles, sont également menacées. Or, le déclin des insectes nuit au fonctionnement naturel des écosystèmes, et notamment à la pollinisation et à la lutte biologique contre les organismes nuisibles, ce qui revient à fragiliser les cultures et les récoltes. L'intensification de l'agriculture et de l'usage des pesticides et engrais est la première cause du déclin des oiseaux en Europe<sup>10</sup>, qui ont diminué de 60% dans les champs en quarante ans<sup>11</sup>. Cet impact des pesticides sur l'évolution négative des espèces animales s'observe également chez les mammifères, les amphibiens et les poissons. Un chien ayant été exposé au moins deux fois à des insecticides a 3,5 fois plus de chance de développer un cancer<sup>12</sup>.

#### Impact des pesticides sur l'alimentation :

Les pesticides se retrouvent inévitablement dans notre alimentation. Sur près de 12 000 échantillons de produits agricoles ou alimentaires testés en France en 2021, plus de 72 % se situaient au-dessus de la limite de quantification en présentant un ou plusieurs résidus de pesticides<sup>13</sup>. Or, l'origine biologique ou conventionnelle de ces échantillons n'est pas précisée. Ce chiffre pourrait donc s'avérer être plus élevé si l'on retirait la part d'aliments issus de l'agriculture biologique. Une étude menée entre 2014 et 2021 a révélé qu'environ 84 % des Européens examinés présentaient des résidus d'au moins deux pesticides dans leur organisme.

#### Impact des pesticides sur la santé :

Bien que les lobbies industriels tentent de dissimuler la toxicité de leurs produits<sup>14</sup> en organisant la "stratégie du doute", les effets néfastes des pesticides sur la santé sont connus de longue date. Un lien de causalité a en effet été établi entre l'exposition aux pesticides et un risque accru de développer des maladies<sup>15</sup> (comme un cancer du foie et du sein, la maladie de Parkinson, la leucémie de l'enfant, un diabète de type 2, de l'asthme, des allergies, une obésité, des troubles endocriniens, des troubles de la reproduction, des malformations congénitales ou des accouchements avant terme). Bayer a ainsi été condamné à indemniser près de 96 000 plaignants<sup>16</sup> après que 160 000 actions en justice ont été intentées contre la firme. Le groupe a d'ailleurs provisionné 16 milliards de dollars pour couvrir le risque juridique lié au Roundup<sup>17</sup>.

#### Des préjudices écologiques des pesticides reconnus :

En juin dernier, le tribunal administratif de Paris a jugé l'État responsable d'un préjudice écologique résultant de la contamination généralisée, diffuse, chronique et durable des eaux et des sols par les substances actives de produits phytopharmaceutiques, du déclin de la biodiversité et de la biomasse et de l'atteinte aux bénéfices tirés par l'homme de l'environnement<sup>18</sup>. Le tribunal a également

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> "Pesticides. Substances employées pour différents usages domestiques. urbains ou agricole, les pesticides sont présents dans notre quotidien", airparif.asso.fr, 2021

<sup>9</sup> Idem

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> "Farmland practices are driving bird population decline across Europe", pnas.org, Stanislas Rigal, 15 mai 2023

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> "Pesticides et engrais, causes majeures de l'effondrement des populations d'oiseaux en Europe", <u>Le Monde,</u> Perrine Mouterde, 16 mai 2023

<sup>12 &</sup>quot;Faune & flore: quels impacts des pesticides sur ces espèces?", generations-futures.fr, 13 avril 2017

<sup>13 &</sup>quot;Pesticides dans l'alimentation : pas d'amélioration en vue selon l'Efsa", Actu-environnement.com, F. Gouty, 27 avril 2023

<sup>14 &</sup>quot;Des géants des pesticides accusés d'avoir dissimulé la toxicité de leurs produits pour le cerveau en développement", Le Monde, Stéphane Foucart (avec la Bayerischer Rundfunk, « Der Spiegel », la SRF et « The Guardian »), 1<sup>er</sup> juin 2023 15 "Pesticides, pollutions diffuses", ecologie.gouv.fr, 11 avril 2022

<sup>16 &</sup>quot;Faits et chiffres sur les substances chimiques toxiques dans l'agriculture", Atlas des pesticides, 2023

<sup>17 &</sup>quot;Glyphosate: Bayer annonce faire appel d'une condamnation à 332 millions de dollars aux États-Unis", Le Figaro, 1er novembre 2023

<sup>18 &</sup>quot;Affaire «Justice pour le vivant», Pollution aux pesticides: l'Etat français jugé en partie responsable de l'effondrement de la biodiversité", Libération, Coralie Schaub, 29 juin 2023

reconnu des carences fautives de l'Etat au regard du principe de précaution concernant les procédures d'évaluation et d'autorisation de mise sur le marché des pesticides.

Ces atteintes à notre environnement, la pollution des eaux, des sols et de l'air et la menace que font peser les pesticides sur la biodiversité et sur notre santé doivent cesser. En 2019, la Région lle-de-France a signé la charte Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens". Or les pesticides sont classés comme perturbateurs endocriniens et le glyphosate est suspecté d'en être un¹9. Au vu de leurs conséquences sur la santé et au regard de leurs effets cumulatifs, il est urgent de protéger les Francilien·nes.

Nous, élu·es du Pôle Écologiste, portons le voeu que la Région soit motrice dans la transformation du modèle agricole en :

- interdisant immédiatement l'usage du glyphosate sur ses terres agricoles et en organisant la sortie des pesticides d'ici 6 ans ;
- accordant plus de subventions et valorisant les exploitations qui ont recours à des pratiques agroécologiques (avec des cultures plus diversifiées, des cultures associées, des rotations plus longues, des couverts végétaux, des agroforesteries, des haies, des luttes biologiques...);
- consacrant un nombre plus important de financements de la PAC à des programmes favorisant les techniques permettant de réduire l'utilisation des pesticides de synthèse;
- excluant du FEADER les exploitations qui ont recours au glyphosate;
- mettant en place un système incitatif afin d'encourager des agricultrices et agriculteurs biologiques à s'installer sur le territoire d'Ile-de-France pour proposer une alimentation saine et locale accessible aux Francilien nes;
- aidant les conversions des exploitations à l'agriculture biologique et au maintien des exploitations biologiques;
- encourageant la formation des futur·es agricultrices et agriculteurs aux méthodes de l'agriculture biologique au sein des lycées agricoles ;
- mobilisant les cantines scolaires en instaurant réellement un quota de 50% de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique et en proposant un bonus financier important pour les établissements qui proposent plus de produits biologiques;
- proposant des paniers alimentaires avec des produits issus de l'agriculture biologique aux femmes enceintes;
- prenant en compte les pesticides dans son prochain Plan Régional de Santé Environnement (PRSE);
- menant une étude pour quantifier la présence des pesticides dans l'air (en milieu rural et urbain), les eaux (de surface et souterraines) et les sols d'Ile-de-France.

La Région Ile-de-France doit devenir un modèle pour le territoire français et européen en interdisant les pesticides de synthèse, et en particulier le glyphosate, sur ses terres. C'est une mesure de santé publique et de sauvegarde de notre environnement.

Le Président du groupe :

Kader Chibane

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> "<u>Le glyphosate suspecté d'être un perturbateur endocrinien</u>", <u>Le Monde,</u> Stéphane Foucart, 13 mars 2019

# Voeu Conseil régional du 17 novembre 2023



Madame la présidente, Chers collègues,

Les nuisances sonores en raison de l'activité aérienne en Île-de-France sont une préoccupation majeure de tous ceux qui vivent aux abords des aéroports mais également un enjeu de santé publique. Nous rappelons que le bruit engendré par les nuisances aériennes ne se limite pas à l'inconfort du bruit : troubles du sommeil, troubles cognitifs, hypertension ou encore maladies cardiovasculaires. L'Agence pour la transition écologique estime le coût social de ces nuisances à 6,1 milliards d'euros chaque année. L'étude « Impacts sanitaires du bruit des transports dans la zone dense de la Région Île-de-France » conduite par Bruitparif, a également démontré que les populations exposées au bruit aérien perdent jusqu'à trois ans de vie en bonne santé.

Depuis le début de l'année 2023, l'Autorité de Contrôle des Nuisances aéroportuaires (Acnusa) a alerté le gouvernement sur plusieurs manquements s'agissant des nuisances sonores et notamment sur le risque de dépassement des quotas de vols de nuit sur l'aéroport Paris-Roissy Charles de Gaulle. Par ailleurs, nous rappelons que cet aéroport est celui qui accueille le plus de vols entre 22h et 6h en Europe.

Cette situation a des conséquences sur les riverains dont les habitations se situent aux abords de l'ensemble des aéroports franciliens. Face à ce constat, il nous paraît indispensable que les pouvoirs publics prennent leur responsabilité et agissent pour protéger la santé des Franciliens. Grâce à ce vœu, nous proposons de trouver le juste point d'équilibre, entre d'un côté la vie, la santé et l'environnement et, de l'autre, l'activité économique des aéroports et les emplois qu'elle génère.

Ainsi, nous souhaitons que la Région Île-de-France invite le Gouvernement à engager les procédures nécessaires pour faire respecter le droit actuel ainsi qu'à étudier les mesures suivantes, dans le cadre de l'application du règlement (UE) n°598/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 précité, ainsi qu'à envisager leur adoption et leurinscription dans les PPBE, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées :

# Pour l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle :

- Lle plafonnement du trafic à 440 000 mouvements annuels ;
- L'instauration d'un couvre-feu entre 22 h et 6 h;
- Mise en place de la procédure des descentes continues pourtant promis en 2019 pour la fin 2023

# Pour l'aéroport d'Orly:

- Le plafonnement du trafic à 200 000 mouvements annuels ;
- L'allongement significatif du couvre-feu actuellement fixé de 23h30 à 6 h;



- Mise en place de la procédure des descentes continues pourtant promis en 2019 pour la fin 2023

# Pour l'aéroport du Bourget :

- Le plafonnement du trafic à 50 000 mouvements annuels ;
- L'instauration d'un couvre-feu entre 22 h et 6 h;

# Pour ces trois aéroports franciliens :

- La détermination d'objectifs de réduction du bruit aérien et du nombre d'habitants impactés, de jour comme de nuit ;
- L'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (carte stratégique de bruit, plan de gêne sonore, plan d'exposition au bruit);
- L'interdiction des avions les plus bruyants.

Jonathan KIENZLEN Président du groupe